

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 27 juin 2023</b>
<b>Délibération n : 2023_50</b>
<b>Date de convocation : 20 juin 2023</b>

Objet : **Décision modificative N°3**  
**Col Izoard travaux supplémentaires – Contrat de Parc**

Par la suite d'une convocation en date du 20 juin 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 27 juin 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Agnès ROSSI (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, excusé
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** - Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

**Vu** :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'un an suite aux années COVID ;
- La délibération du 29 septembre 1986 approuvant la construction du bâtiment au col pour y créer un point d'accueil et d'information cyclo touristique d'été ;
- La délibération du 12 mars 2020 approuvant le projet POIA « Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard » et son plan de financement ;
- La convention attributive POIA « Aménagement et requalification paysagère du col d'Izoard ».

**Considérant** :

- La nécessité de réaliser des travaux supplémentaires non prévus au marché initial mais qu'il s'avère indispensable de réaliser pour des raisons techniques et de sécurité afin de finaliser la restauration extérieure du bâtiment existant ;
- La possibilité de solliciter la Région SUD PACA au titre du dispositif contrat de Parc.

**Le Comité syndical, réuni le 27 juin 2023, après en avoir délibéré et voté par,**

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés :	30
Nombre de suffrages :	38	Votes Contre :	00
Nombre de membres présents :	12	Pour :	30
Nombre de membres représentés :	04	Abstentions :	00

**décide** :

- De procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2023 pour le financement du projet « Aménagement et requalification paysagère du col Izoard »

# DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 27 juin 2023
Délibération n : 2023_50
Date de convocation : 20 juin 2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2023  
Reçu en préfecture le 12/07/2023  
Publié le  
ID : 005-250500600-20230627-2023\_050-BF

## Objet : Décision modificative N°3 Col Izoard travaux supplémentaires – Contrat de Parc

### SECTION D'INVESTISSEMENT EN CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

#### CREDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	1492	Travaux Col Izoard	13 062.00 €
<b>Total</b>				<b>13 062.00 €</b>

#### CREDITS REDUITS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1312	1492	Travaux Col Izoard	13 062.00 €
<b>Total</b>				<b>13 062.00€</b>

- D'approuver la demande de financement d'investissement pour l'action de « travaux supplémentaires au col Izoard » et le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux de mise en sécurité du bâtiment	10 885 €	Région Provence Alpes Côte-d'Azur	8 708 €	80 %
		Autofinancement	2 177 €	20 %
<b>Coût total</b>	<b>10 885 €</b>	<b>Coût total</b>	<b>10 885 €</b>	<b>100 %</b>

- De solliciter le financement régional ;
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin, cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

